Image not found or type unknown

Taxe d'habitation pour une maison en indivis,

Par **courcheau**, le **10/12/2013** à **22:00**

Ayant une maison en indivision avec mon frere, nous avons fait 2 logements identiques avec salle de bain commune ainsi que wc.Lui, pour sa résidance principale, moi, pour ma résidance secondaire.Lui, ayant une petite retraite, ne paie pas de taxe d'habitation. Moi, mon fils vivant avec moi, je ne suis pas exhonérée.Je paie donc la taxe d'habitation est-ce que je peux lui demander la moitié depuis 25ans?

Par **moisse**, le **11/12/2013** à **10:18**

Bonjour,
Une seule adresse, une seule TH.
Vous pouvez vérifier la consolidation des revenus dans l'assiette de la TH, le nom des résidents est repris sur l'avis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés